

Très estimée dame

M. le baron Revoltella se trouvant depuis quelque temps déjà indisposé et ne pouvant, par conséquent, s'occuper de correspondance, je me fais un devoir de répondre à votre lettre du 22 et. Les cinq certificats de jouissance dans l'entreprise du canal de Suz ont été transmis, à la suite de votre ordre et des ordres des co-héritiers du défunt Ch. Negulli, à l'avocat Haudl de Vienne en qualité de leur mandataire et dépositaire. Qu'il les relie à ce sujet ce que nous avait écrit le baron Revoltella à la date du 7. Juillet 1862. Jm

Il fut permis, en conséquence, à tout ce dont il était besoin. A l'égard ensuite de la rente dont s'agit, il faut patienter jusqu'à ce qu'il y ait un somme s'y rattachant et comme le canal sera ouvert à la navigation subitement dans le courant de Novembre prochain, il convient d'attendre les résultats annuels de l'exercice.

Je ne crois pas que le baron Revoltella soit à même d'entreprendre un voyage pendant l'été, et comme il ne reçoit que ses plus intimes je regrette que M. votre fils ait perdu pour le moment l'opportunité de l'approcher, attendu que j'ai la certitude que cela aurait été agréable au baron. Je saisis cette occasion pour me proclamer de vous, très estimée dame, le très dévoué serviteur.

signé: Schöckensperger

Narussia